

Compte administratif 2014

Rapport de présentation

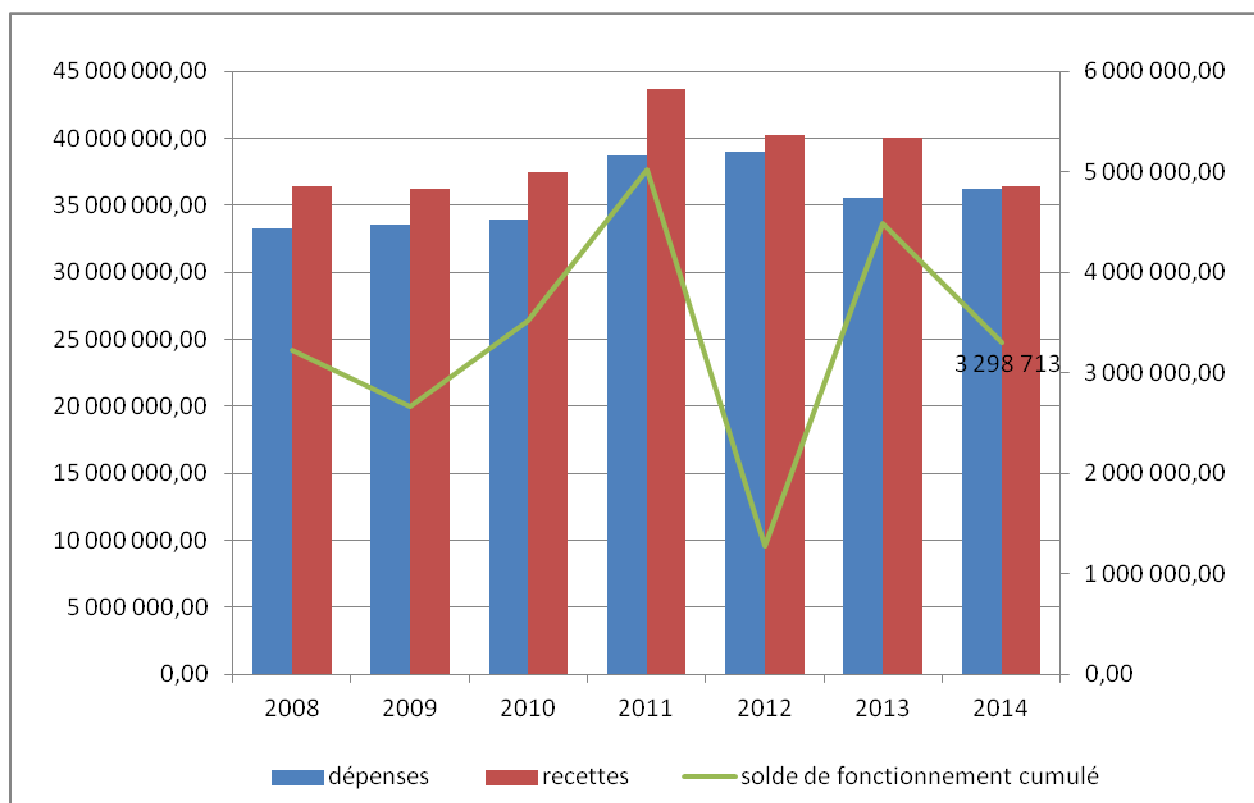
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dans un contexte économique extrêmement difficile, les importantes mesures prises depuis avril 2014 par la nouvelle municipalité pour assainir la situation financière de la Ville, indispensables avant la mise en œuvre de la politique de redressement des finances locales, ont conduit à un résultat d'exécution de fonctionnement tout juste positif à **195 117,68 euros**.

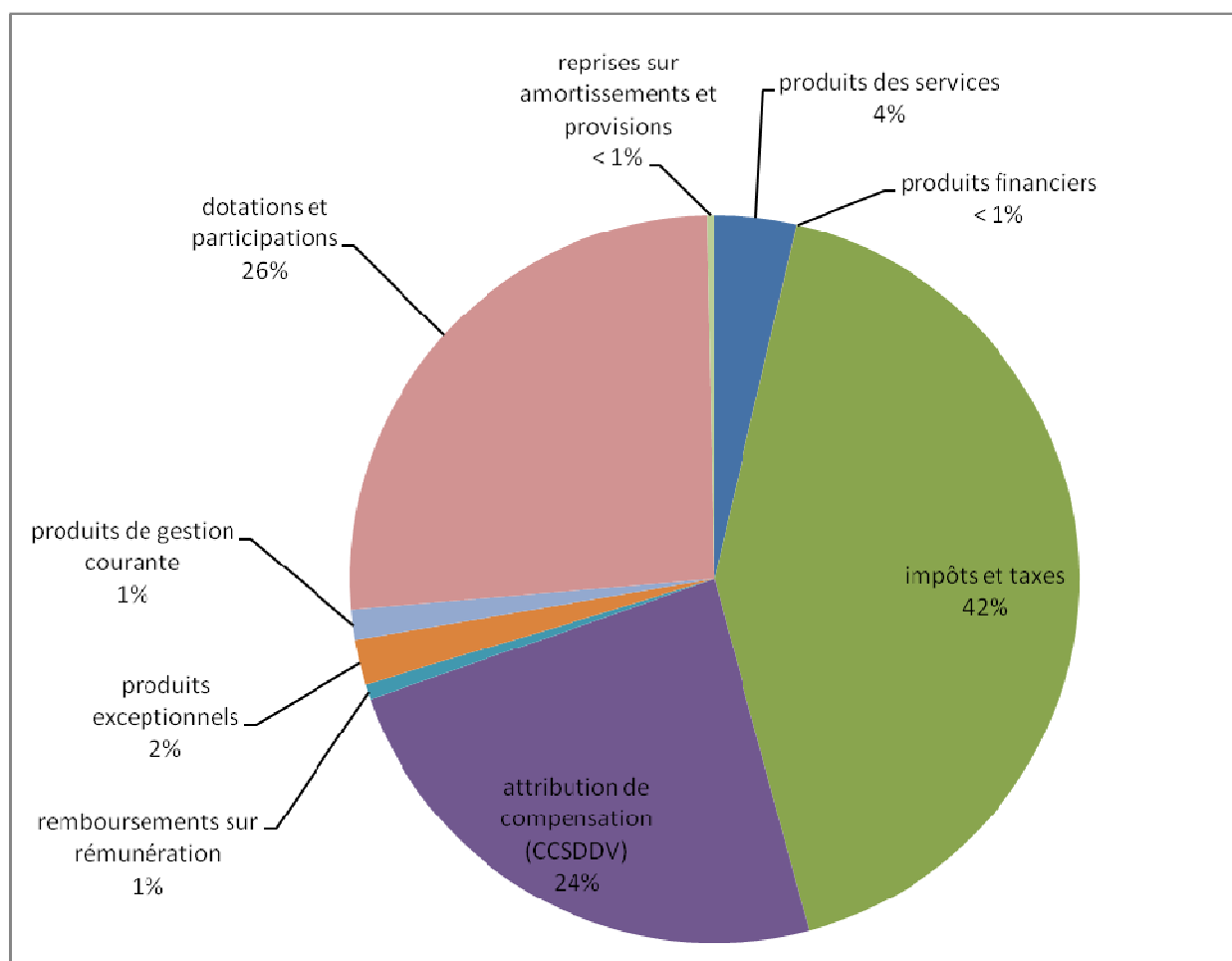
A cet excédent s'ajoute le résultat reporté de l'exercice précédent dont le montant s'élevait à 3 103 595,52 euros.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 atteint donc le montant de 3 298 713,20 euros.

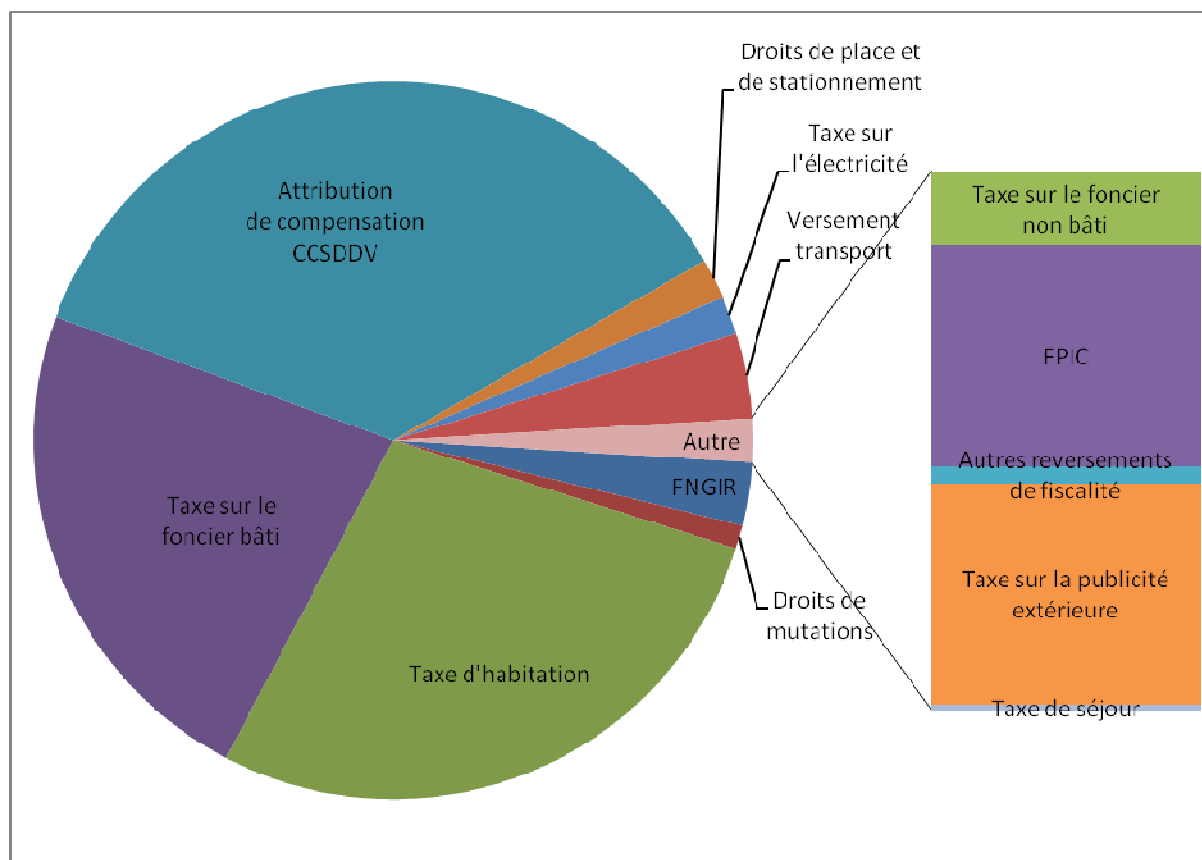


1/ Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2013	Voté 2014	Réalisé 2014
013 remboursements sur rémunération	283 219,56	267 000,00	242 729,10
70 produits des services	1 802 680,04	1 452 394,92	1 305 193,48
73 impôts et taxes	21 712 171,88	23 332 061,00	23 788 586,84
74 dotations et participations	12 323 003,26	9 150 291,00	9 373 401,11
75 produits de gestion courante	223 930,41	451 269,00	479 994,94
76 produits financiers	2 455,25	2 500,00	2 664,26
77 produits exceptionnels	1 964 267,48	95 196,00	727 772,15
78 reprises sur amortissements et provisions		117 000,00	117 000,00
total recettes réelles	38 311 727,88	34 867 711,92	36 037 341,88
recettes d'ordre	502 291,69	357 015,00	338 641,75
total recettes de fonctionnement	38 814 019,57	35 224 726,92	36 375 983,63



1.1/ Chapitre 73 – Impôts et taxes



L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, d'un montant de 8 582 389 euros, correspond au produit des impôts directs transférés au 1^{er} janvier 2014, après déduction des charges transférées. S'y ajoute le montant de la compensation de la part salaire de l'ex taxe professionnelle, composante de la DGF jusqu'en 2013.

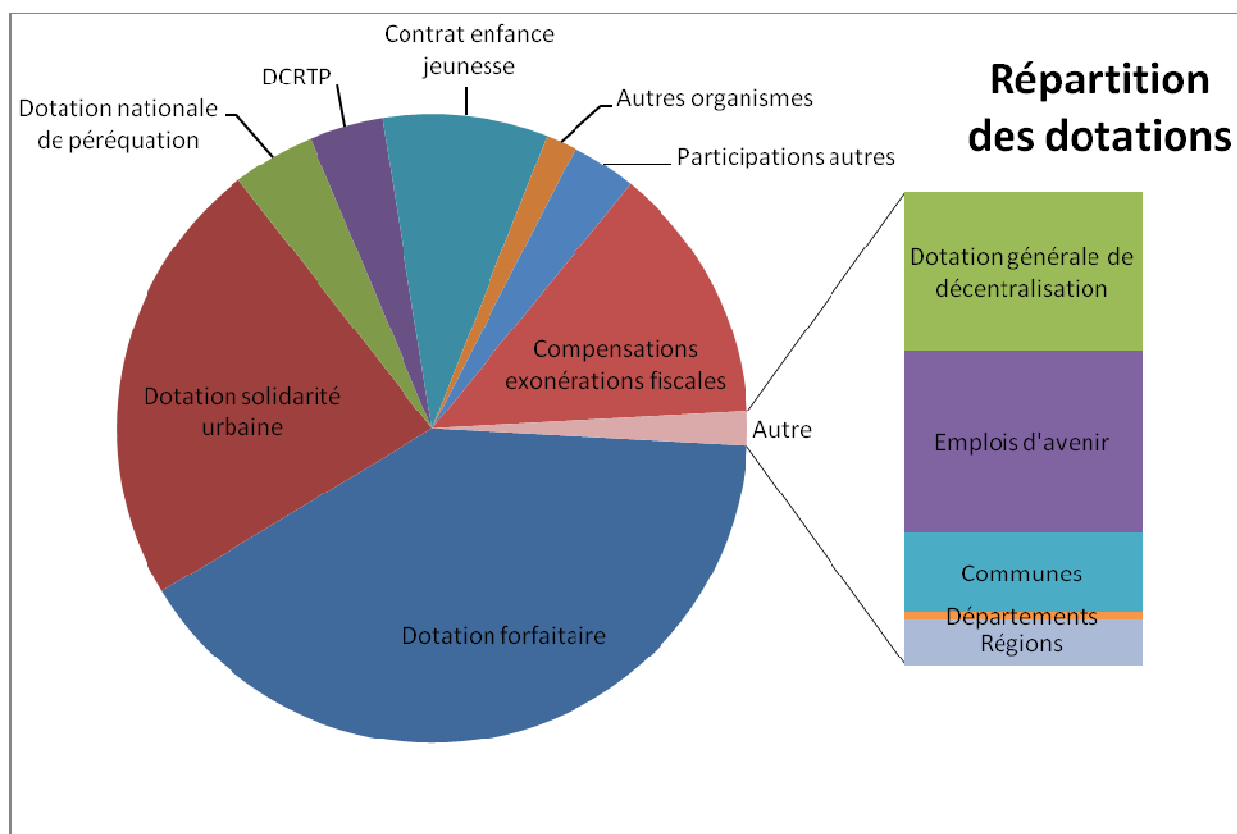
Hors transfert, le produit des impôts directs (Taxe d'Habitation et Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti) est en recul de 774 515 euros, liée à la baisse des taux votée en décembre 2013.

Après quelques années de tâtonnement, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), instauré après la réforme de la taxe professionnelle en 2010, est maintenant figé à 674 504 euros.

En revanche, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) continue sa progression à 189 633 euros, soit +31%. Celle-ci devrait se poursuivre jusqu'en 2016.

Les autres taxes, ou impôts indirects, ne connaissent pas de variations significatives.

1.2/ chapitre 74 – dotations et participations



Avec le transfert de la compensation de la part salaire de l'ex taxe professionnelle à la Communauté de Communes (cf chapitre 73 – impôts et taxes), la dotation forfaitaire, principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), apparaît en net recul par rapport à 2013. Toutefois, à périmètre constant, ce recul ne serait que de 215 719 euros, soit 5,38% résultant de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques (276 541 euros).

Les deux autres composantes de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) progressent respectivement de 137 968 euros (+6,8%) et 121 845 euros (+44,8%), compensant ainsi la perte de dotation forfaitaire.

Le cumul des dotations de compensations d'exonérations fiscales est proche de celui de 2013 (-30 175 euros) mais uniquement grâce à la compensation de Contribution Economique Territoriale (CET) accordée par l'Etat au titre des exercices 2012 et 2013. Sans cette dotation exceptionnelle, le montant des dotations de compensations serait en baisse de 326 879 euros, soit 25,6%.

La participation de la Caisse d'Allocation Familiale au financement du Contrat Enfance Jeunesse continue de se réduire, conformément à la dégressivité prévue au contrat. Le montant de cette participation en 2014 est évalué à 795 423 euros, contre 887 861 euros en 2013.

1.3/ autres chapitres

013 – remboursements sur rémunération – retrace essentiellement les remboursements de rémunération (contrats aidés) et de charges sociales pour congés maladie qui peuvent varier sensiblement d'un exercice à l'autre.

70 – produits des services et du domaine – correspond majoritairement aux droits perçus auprès des usagers des services publics locaux. La baisse importante constatée à ce chapitre est due à la fermeture de la piscine municipale (186 079 euros en 2013) et au transfert des ordures ménagères et de l'office du tourisme à la Communauté de Communes pour lesquelles une refacturation de frais de personnel et matériel était enregistrée dans le budget principal au compte 70872 (respectivement 242 769 euros et 119 000 euros en 2013).

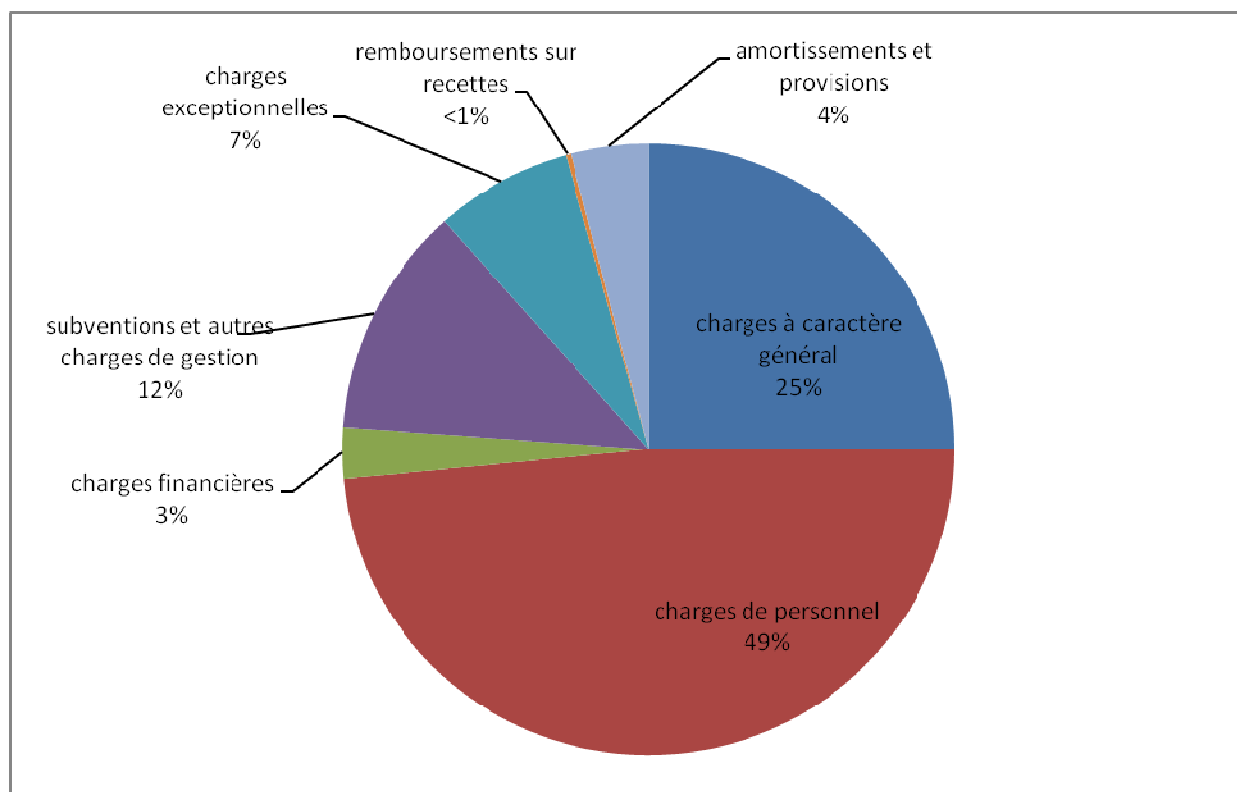
75 – produits de gestion courante – comprend notamment les revenus des immeubles dont la ville est propriétaire.

77 – produits exceptionnels – comprend principalement les produits des cessions pour lesquels les crédits sont inscrits en section d'investissement mais les réalisations imputées à la section de fonctionnement. En 2014, le montant du produit des cessions s'élève à 695 198,20 euros (cf annexe A10.2 du compte administratif).

78 – reprises sur amortissements et provisions – enregistre en 2014 le reprise des provisions constituées en 2011, 2013 et 2014 dans le cadre du contentieux opposant la Ville aux écoles privées sous contrat.

2/ Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2013	Voté 2014	Réalisé 2014
022 dépenses imprévues	-	20 000,00	-
011 charges à caractère général	9 043 939,40	9 777 166,79	8 570 485,81
012 charges de personnel	17 067 069,24	16 700 000,00	16 633 936,48
65 subventions et participations	4 092 812,63	4 314 163,00	4 196 394,97
66 charges financières	1 108 119,51	1 112 000,00	928 079,70
67 charges exceptionnelles	899 546,16	2 520 001,00	2 487 184,01
68 dotations aux amortissements	229 634,22	1 418 000,00	1 405 957,28
014 atténuations de recettes	118 515,84	95 176,00	90 658,93
total dépenses réelles	32 559 637,00	35 956 506,79	34 312 697,18
dépenses d'ordre	3 035 224,77	2 371 815,65	1 868 168,77
total dépenses de fonctionnement	35 594 861,77	38 328 322,44	36 180 865,95



2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

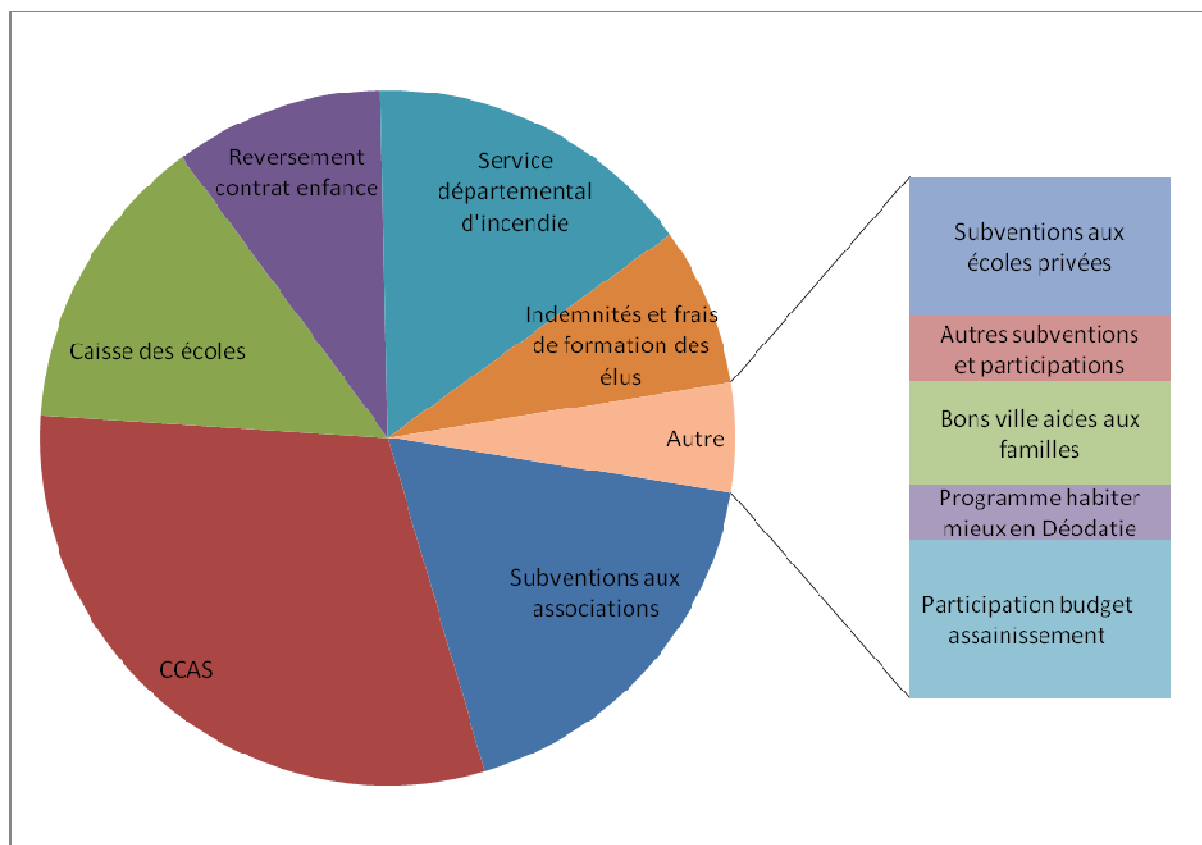
Les nombreuses mesures engagées depuis avril 2014 par la nouvelle municipalité ont conduit à une réduction très significative (5,24%) des charges à caractère général, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement courant des services et établissements municipaux, représentant une économie de 473 454 euros.

2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

Malgré un Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui représente un coût de près de 400 000 euros annuel pour la collectivité, la nouvelle politique salariale et managériale, associée au transfert des personnels de l'office du tourisme et de la gestion des ordures ménagères à la Communauté de Communes, a conduit à une baisse de 2,54% des dépenses de personnel par rapport à 2013, soit une économie de 433 133 euros pour la collectivité.

Hors dépenses transférées compensées (les dépenses relatives aux compétences transférées sont déduites du montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes), la baisse nette des charges de personnel est de 1,18%.

2.3/ chapitre 65 – autres charges de gestion courante



La décision de la nouvelle municipalité de réduire les indemnités et frais de missions des élus a permis de réaliser une économie de 53 289 euros (309 991 euros en 2014 contre 363 280 euros en 2013, soit une baisse de 14,7%).

Les subventions aux organismes de droit public (CCAS, Caisse des écoles, Communes – 2 361 664 euros) et privé (associations, écoles privées, déodatens – 852 502 euros), en hausse de 134 177 euros par rapport à 2013, représentent 76,6% des charges de gestion courante.

Le contingent incendie est stable à 646 840 euros. Il s'agit d'une dépense obligatoire.

2.4/ autres chapitres

66 – charges financières – comprend le remboursement des intérêts des emprunts. Comme en 2013, les intérêts des emprunts structurés Dexia et Caisse d'Epargne ont été provisionnés partiellement dans l'attente d'une décision de justice pour le premier et de la signature d'un protocole d'accord pour le second, intervenue en fin d'année 2014 avec un paiement des intérêts début 2015.

67 – charges exceptionnelles – retrace principalement les subventions aux budgets annexes pour un montant global de 2 387 800 euros (bâtiments industriels et commerciaux : 1 241 500 euros ; opération de renouvellement urbain : 637 300 euros ; parking du marché : 123 000 euros ; régie de spectacles : 386 000 euros). Le budget des bâtiments Industriels et Commerciaux (BIC) retrace l'activité du centre aqualudique Aqua Nova America qui a nécessité une participation d'équilibre de 1 163 853 euros, représentant le coût net de l'équipement pour la Ville en 2014.

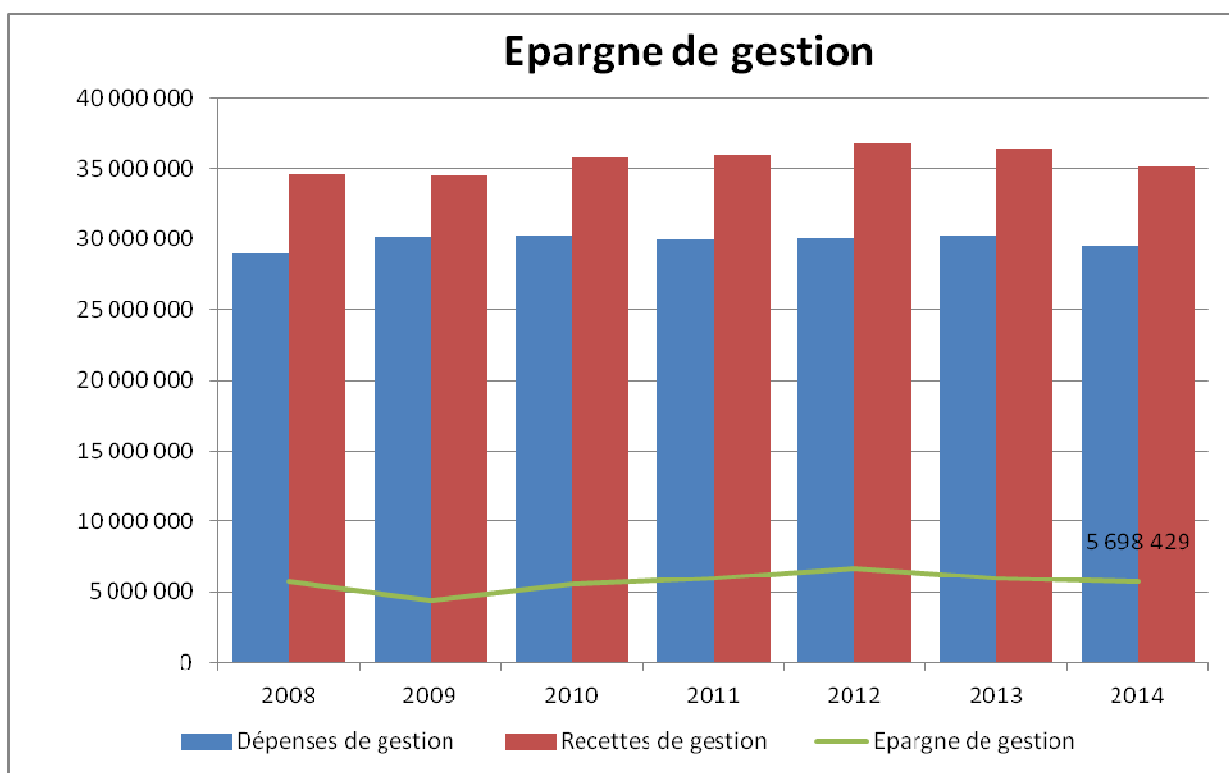
68 – dotations aux amortissements et provisions – enregistre cette année une provision exceptionnelle de 955 000 euros pour l'annulation probable de la vente du terrain de camping. Les intérêts des emprunts structurés ont été provisionnés à hauteur de 405 808 euros et les garanties d'emprunts de 8 149 euros. Enfin, un complément de 37 000 euros a été réalisé dans le cadre du contentieux opposant la Ville aux écoles privées sous contrat (cf § 1.3 - chapitre 78).

3/ Les soldes d'épargne

3.1/ l'épargne de gestion

L'Epargne de gestion correspond à la différence entre les recettes de gestion courante (hors produits financiers et recettes exceptionnelles dont les cessions) et les dépenses de gestion courante (charges à caractère général, dépenses de personnel, subventions et contingents et atténuations de recettes).

L'épargne de gestion 2014 s'élève à 5 698 429,28 euros soit 256,40 euros/habitant (contre 276,32 euros/habitant en 2013).

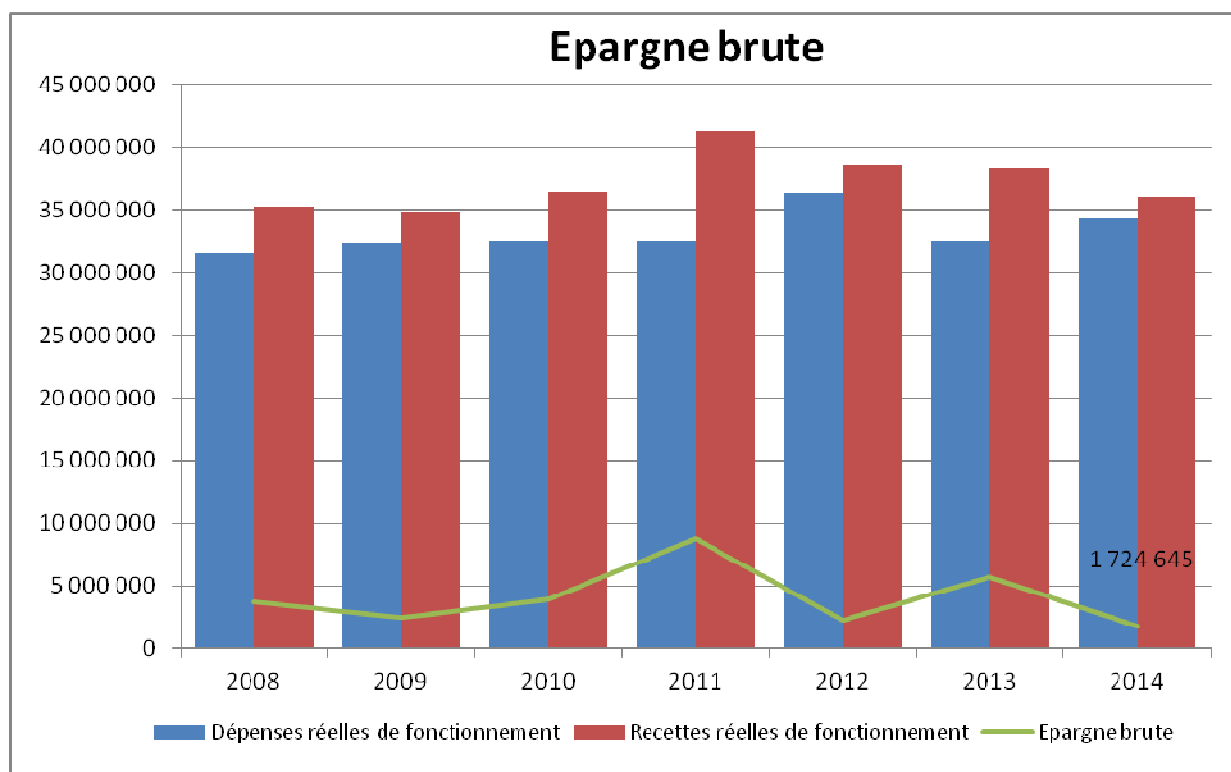


A produit d'impôts constant, c'est-à-dire sans la baisse des taux de 5% votée en décembre 2013 (cf § 1.1 chapitre 73 - impôts et taxes), l'épargne de gestion serait, avec 291,24 euros/habitant supérieure à celle de 2013.

3.2/ l'épargne brute

L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement brute, correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute 2014 s'élève à 1 724 644,70 euros soit 77,60 euros/habitant (contre 258,10 euros/habitant en 2013).



Deux ratios utilisés pour mesurer la situation financière de la collectivité sont calculés à partir de cette épargne brute :

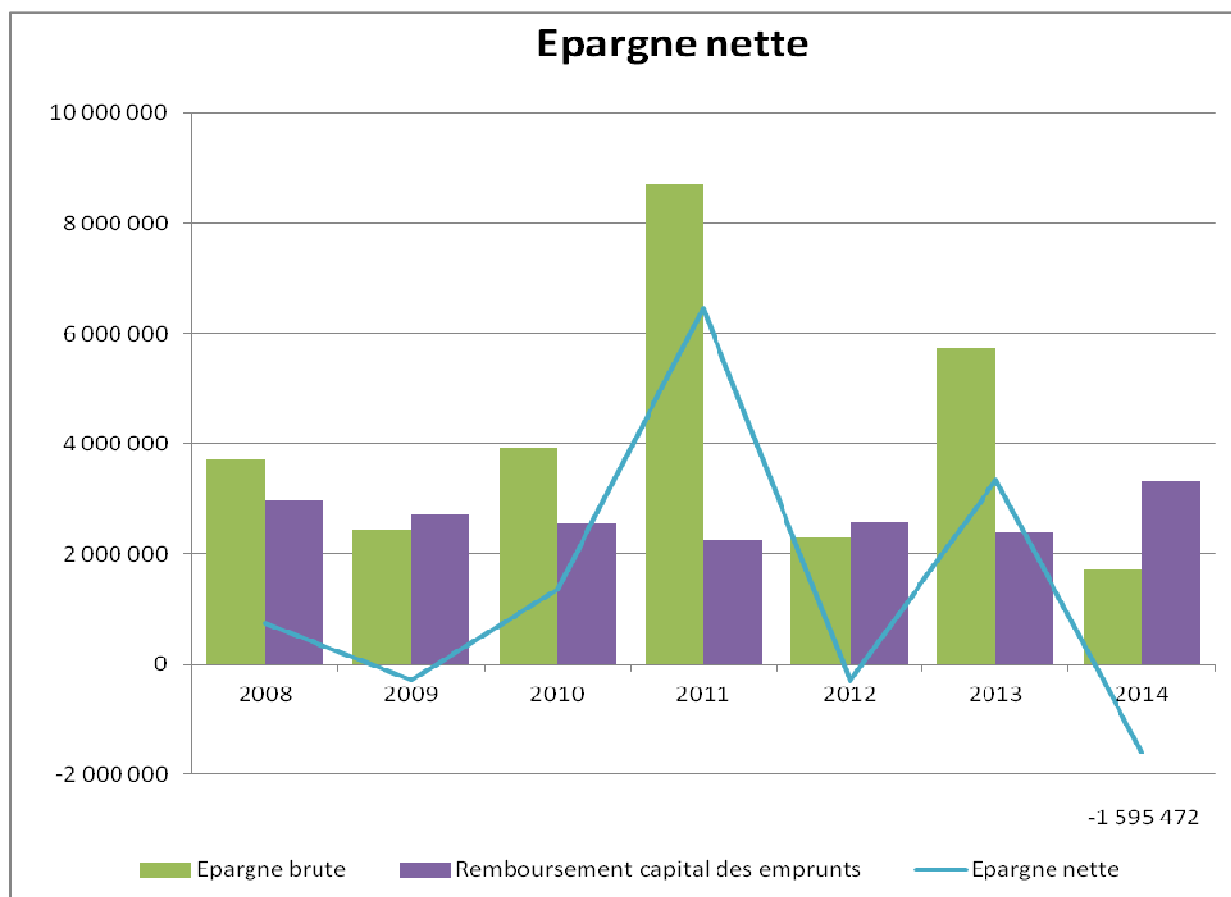
- Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) dont le seuil d'alerte est fixé à 8%.
- La capacité de désendettement (capital restant dû / épargne brute) dont le seuil d'alerte est de 10 ans.

Le taux d'épargne brute 2014 est de 4,79% et la capacité de désendettement de 21,5 ans.

3.3/ l'épargne nette

L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette, correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital des emprunts. Elle mesure la capacité de la ville à financer ses investissements par des ressources propres.

L'épargne nette 2014 est négative à -1 595 471,74 euros notamment en raison du remboursement anticipé du capital de l'emprunt Dexia MIN275953EUR d'un montant de 917 301,75 euros. Sans ce remboursement, l'épargne nette serait tout de même négative à -678 169,99 euros.



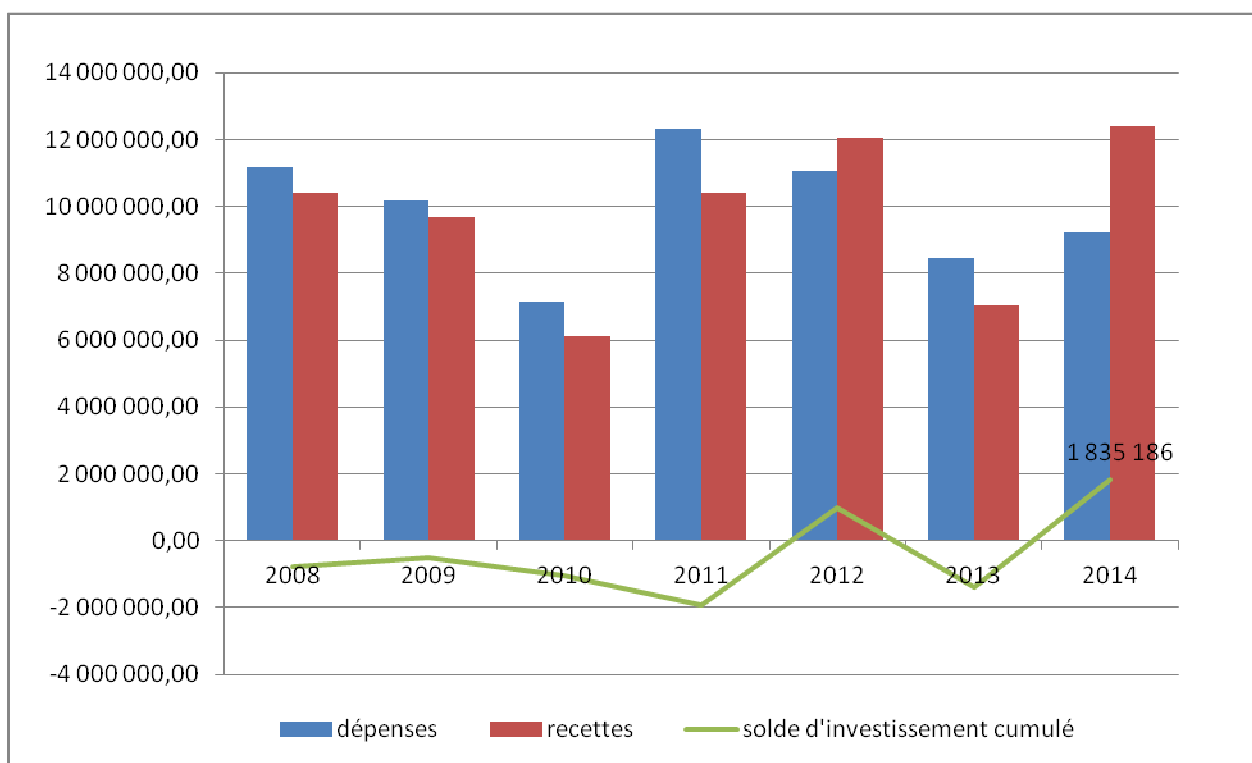
Section d'investissement

L'emprunt de 4 900 000 euros réalisé en fin d'exercice et destiné à la couverture de la non réalisation de la vente du terrain de l'ancienne piscine (1 200 000 euros) et au financement de la clôture des opérations d'aménagement concédées à la Société d'Équipement Vosgienne (3 700 000 euros), non réalisée en totalité et donc partiellement reportée sur 2015, a conduit à un résultat exceptionnellement positif de la section d'investissement de 3 161 583,13 euros.

Le résultat d'investissement cumulé, après déduction du déficit de l'exercice précédent s'élevant à 1 326 396,78, est donc de **1 835 186,35 euros**.

Le montant des crédits reportés en dépenses s'élève à 4 170 258,18 euros et à 976 489,00 euros en recettes.

Le besoin de financement, obtenu en ajoutant le solde des reports au résultat, se monte à **1 358 582,83 euros**, amplement couvert par l'excédent de fonctionnement (3 298 713,20 €).



1/ Les recettes d'investissement

	Réalisé 2013	Voté 2014	Réalisé 2014
10 dotations, fonds divers et réserves	1 026 780,14	3 515 180,30	3 298 196,99
13 subventions d'équipement	1 340 539,71	1 346 768,00	760 521,82
16 emprunts et dettes assimilées	130 300,00	5 870 000,00	6 000 425,00
20 immobilisations incorporelles			
23 immobilisations en cours	12 156,60	180 000,00	
27 autres immobilisations financières	35 366,75	187 500,00	186 870,88
024 cessions		1 287 500,00	
021 virement de la section de fonctionnement		1 203 819,65	
total recettes réelles	2 545 143,20	13 590 767,95	10 246 014,69
recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement)	3 528 918,98	1 447 821,00	2 147 955,10
total recettes d'investissement	6 074 062,18	15 038 588,95	12 393 969,79

La section d'investissement comprend, en recettes, des crédits qui ne doivent pas, selon l'instruction comptable M14, faire l'objet d'émission de titres (parties grisées du tableau ci-dessus) :

- Les produits de cessions qui sont titrés au compte 775 en recette de fonctionnement,
- Le virement de la section de fonctionnement.

Un important recours à l'emprunt, d'un montant global de 5 870 000 euros, a été nécessaire en 2014, principalement pour assainir les finances municipales et clôturer les concessions d'aménagement de zones d'activités (cf introduction section d'investissement). Un contrat de prêt de 4 900 000 euros a ainsi été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne.

A noter que ce prêt relève d'un protocole d'accord de sécurisation d'un emprunt structuré, indexé sur la parité entre le Dollar et Franc Suisse, entre la Ville et l'établissement bancaire signé le 24 décembre 2014.

Pour compenser le remboursement anticipé obligatoire d'un emprunt bonifié, souscrit auprès de Dexia en 2011 pour financer le projet de rénovation extension de l'école Georges Darmois (projet non réalisé), et financer les investissements 2014, un prêt de 970 000 euros a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La très forte progression du chapitre 10 – dotations – est due à l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2014 (compte 1068 – 2 339 860,30 euros), couvrant ainsi le besoin de financement de l'exercice précédent.

2/ Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2013	Voté 2014	Réalisé 2014
10 dotations et subventions		190 640,00	
13 subventions d'équipement		10 000,00	
16 remboursement capital des emprunts	2 389 774,77	3 370 000,00	3 320 116,44
20 immobilisations incorporelles	226 295,94	428 526,57	194 248,48
21 immobilisations corporelles	4 436 992,22	8 590 992,15	4 620 357,99
23 travaux en cours	396 007,39	485 193,45	479 235,67
26 participations et créances rattachées			
27 autres immobilisations financières			
total dépenses réelles	7 449 070,32	13 075 352,17	8 613 958,58
dépenses d'ordre	995 985,90	636 840,00	618 428,08
total dépenses d'investissement	8 445 056,22	13 712 192,17	9 232 386,66

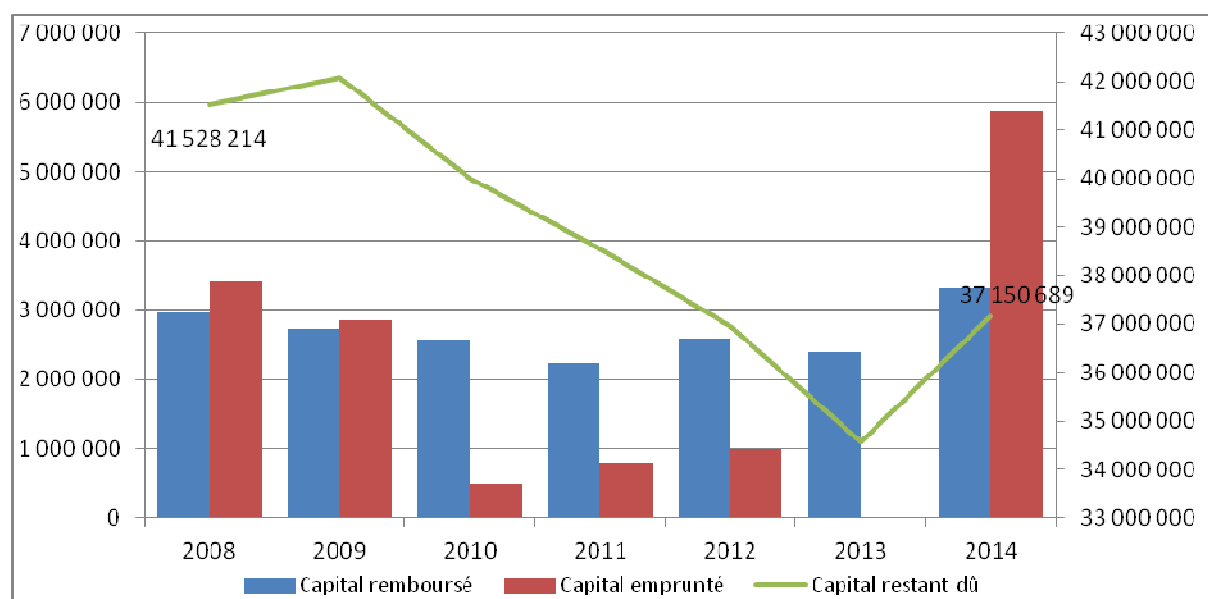
Les dépenses d'investissement comprennent 2 postes principaux :

- Le remboursement du capital des emprunts
- Les dépenses d'équipement.

Le montant du capital remboursé en 2014 s'élève à 3 320 116,44 euros, dont 917 301,75 euros pour le remboursement anticipé d'un emprunt bonifié Dexia (cf § recettes d'investissement).

Le montant des travaux et équipements atteint 5 293 842 euros, en progression de 250 597 euros par rapport à 2013. Compte tenu de la complexité des dossiers, le solde de certaines concessions SEV est reportée à 2015, c'est pourquoi le taux de réalisation n'est que de 55,7%. Hors opérations SEV, celui-ci serait de 78,9%.

2.1/ le remboursement des emprunts

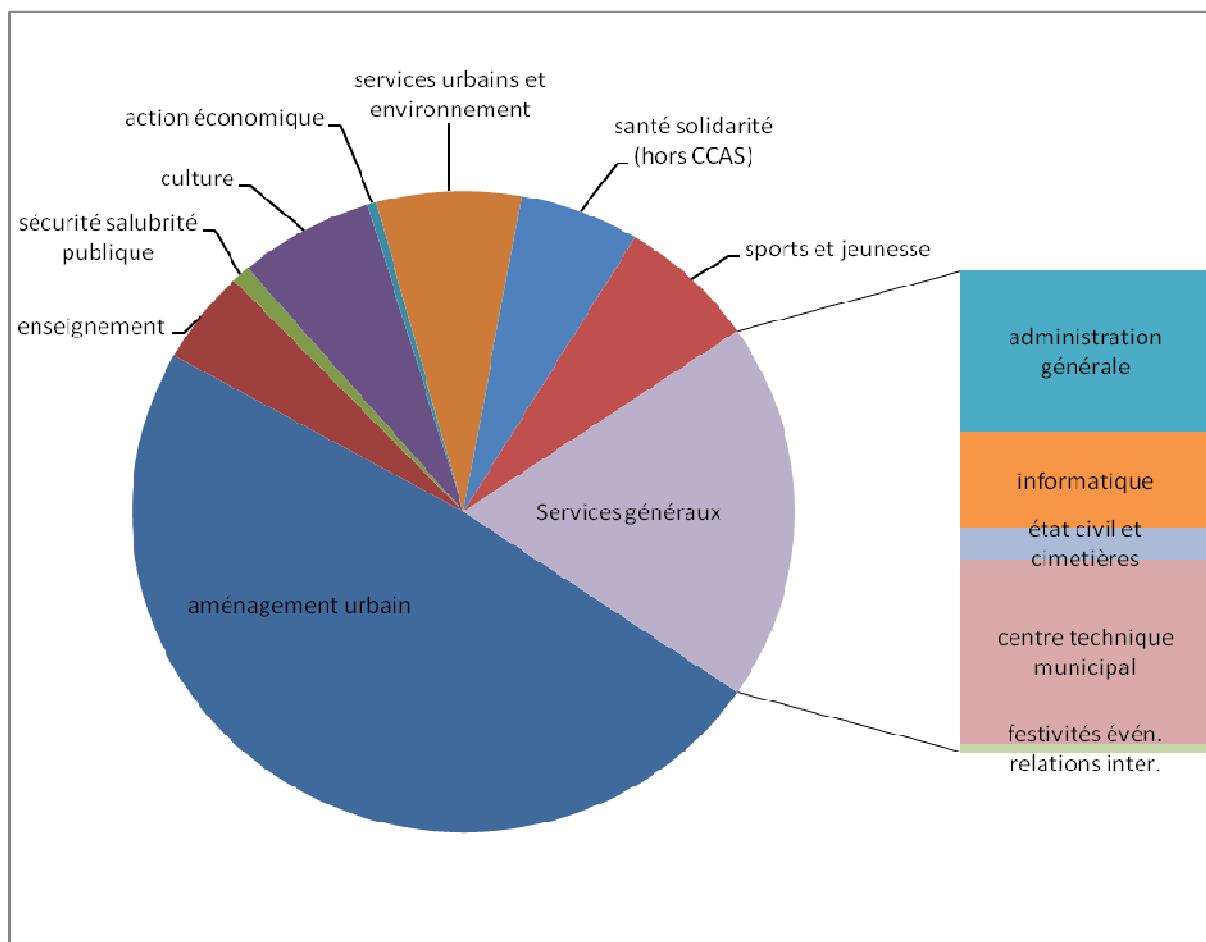


Variations de l'endettement en 2014

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2014 (1)	Capital remboursé au cours du 1 ^{er} trimestre 2014	Capital emprunté au cours du 1 ^{er} trimestre 2014	Capital restant dû au 1 ^{er} avril 2014	Capital remboursé au cours des 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestres 2014	Capital emprunté au cours des 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestres 2014	Capital restant dû au 31 décembre 2014
34 600 805	492 864	4 900 000	39 007 941	2 827 252	970 000	37 150 689

(1) Après réintégration du budget annexe des ordures ménagères

2.2/ les dépenses d'équipement



Exemples de réalisations 2014

EDUCATION

- Isolation extérieure de l'école Vincent Auriol
- Acquisition de classes mobiles pour les écoles Gaston Colnat et Camille Claudel
- Acquisition d'un tableau blanc interactif pour l'école Fernand Baldensperger
- Réfection des menuiseries extérieures de l'école Claire Goll
- Réfection des façades de l'école Jacques Prévert

CULTURE

- Remplacement des menuiseries extérieures du musée Pierre Noël
- Création d'une terrasse devant la médiathèque Victor Hugo
- Acquisition d'instruments de musique pour le CEMOD
- Acquisition de matériel scénique pour l'Espace Georges Sadoul et la NEF

SPORTS

- Pose d'un revêtement de sol au POJC
- Réfection des menuiseries de la maison du gardien du POJC
- Mise en sécurité du mur d'escalade du gymnase Michel Plinguier
- Réfection des douches du stade des tuileries

JEUNESSE

- Acquisition d'un minibus 21 places
- Acquisition de matériel sportif pour les passeports vacances et centres aérés

VIE DES QUARTIERS

- Aménagement de jeux pour enfants au parc Jean Mansuy
- Réaménagement du terrain de football du quartier Kellermann
- Aménagement d'une aire de jeux dans le quartier du pré fleuri
- Aménagement de jeux d'eau dans les bassins du parc Jean Mansuy
- Rénovation des terrains de football et de basketball du quartier de l'Orme

VOIRIE et AMENAGEMENTS URBAINS

- Réfection de la rue Yvan Goll
- Remplacement des gardes corps de la Meurthe
- Réalisation du parking du bowling
- Rénovation de l'éclairage public (CREM)
- Démolition de l'ancienne piscine
- Aménagement du parvis Carbonnar place de l'Europe
- Réaménagement de la place Jean XXIII

CIMETIERES

- Rénovation de la chapelle columbarium du cimetière rive droite
- Remplacement de la porte d'entrée du cimetière rive gauche
- Réfection des allées du cimetière rive gauche

BATIMENTS MUNICIPAUX

- Réaménagement des locaux place de l'Europe
- Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux
- Modification de l'entrée et amélioration de l'accessibilité au centre social Lucie Aubrac
- Acquisition d'un ensemble immobilier (ex coopérative agricole)
- Aménagement d'un local associatif au centre Louise Michel
- Réfection des menuiseries extérieures du centre Louise Michel

SERVICES MUNICIPAUX

- Renouvellement du parc informatique des services municipaux
- Acquisition d'un traceur de plan pour le bureau d'étude
- Acquisition d'une nacelle grande hauteur
- Acquisition d'un camion benne et deux véhicules utilitaires
- Acquisition d'une tondeuse autoportée
- Acquisition d'un tracteur chargeur
- Acquisition d'un véhicule de police municipale

BUDGETS ANNEXES

Budget	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Eau	228 932	-54 543	174 389
Assainissement	215 004	170 888	385 892
Forêts	178 292	7 611	185 903
Régie de spectacles	27 880	0	27 880
Bâtiments industriels et commerciaux	269 589	-290 030	-20 441
Opération de renouvellement urbain	473 179	-716 716	-243 537
Assainissement non collectif	0	0	0
Parking du marché	74 311	-40 262	34 049
TOTAL	1 467 188	-923 052	544 135

L'excédent constaté dans les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement permet de financer les travaux à réaliser en 2015 sur ces réseaux.

Avec 384 252 euros, le produit des ventes de bois réalisées en 2014 est supérieur aux prévisions. L'excédent ainsi généré sera partiellement reversé au budget principal (120 000 euros) après affectation des résultats.

Le budget des bâtiments industriels et commerciaux, qui retrace principalement la comptabilité du centre aqualudique, est quasiment à l'équilibre grâce à une participation du budget principal de 1 241 500 euros (cf dépenses de fonctionnement – autres chapitres). Pour faciliter la gestion fiscale d'Aqua Nova America, ce budget sera scindé en deux en 2015 avec un budget des bâtiments industriels et commerciaux exclusivement consacré à cet établissement et un nouveau budget des locations commerciales regroupant les locations de salles et la pépinière d'entreprises.

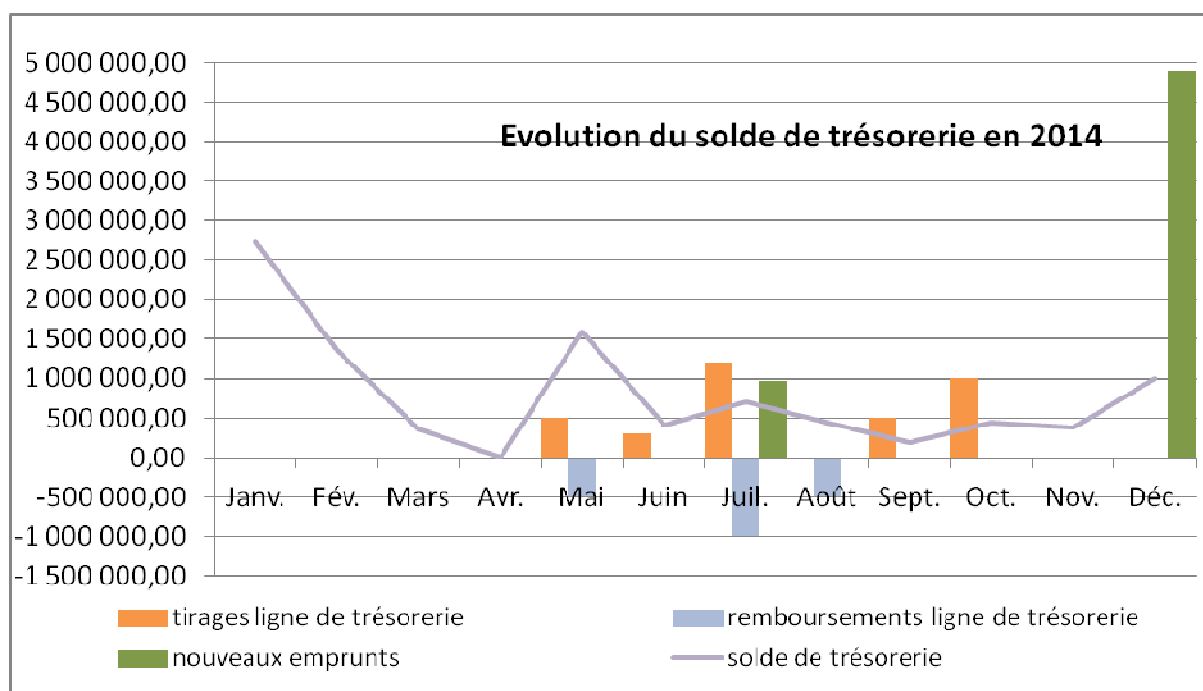
Le déficit du budget Opération de Renouvellement Urbain est dû au décalage entre le mandatement des dépenses liées à la construction de la NEF et l'encaissement des subventions de nos partenaires : le Conseil Général des Vosges (157 500 euros) et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (861 867 euros). Ces subventions ont fait l'objet d'un report de crédits de 2014 sur 2015.

Les budgets annexes régie de spectacles et parking du marché sont équilibrés grâce à une participation du budget principale conforme aux prévisions budgétaires.

BUDGETS CONSOLIDÉS

Budget	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	3 298 713	1 835 186	5 133 900
Budgets annexes	1 467 188	-923 052	544 135
TOTAL	4 765 901	912 134	5 678 035

LA TRESORERIE



Les deux lignes de trésorerie, ouvertes au Crédit Agricole et à La Banque Postale (cf annexe A2.1 du compte administratif), ont fait l'objet de plusieurs tirages et remboursements au cours de l'année 2014. Elles ont été intégralement remboursées début janvier 2015 grâce au déblocage des fonds de l'emprunt Caisse d'Épargne signé le 30 décembre 2014.